
Qui sommes nous?

Notre club est né d'une opération collective en Management du Développement Durable. Cette opération accessible aux consultants confirmés a été pilotée par la CCIR de Midi-Pyrénées. Elle a permis, sur la période 2009-2010, d'une part, l'accompagnement de 15 entreprises dans le cadre de leur démarche Développement Durable et d'autre part, la consolidation des compétences de 15 consultants séniors.

Aujourd'hui, les consultants du club du Conseil en Management du Développement Durable (CM2D) assurent une offre de conseil dans la région.

Créé officiellement le 24 juin 2010, le Club CM2D est porté par l'Intersyndicale du Conseil en Management de Midi-Pyrénées, IdéeMIP. Celle-ci est formée de la Chambre Professionnelle du Conseil (CPC) et de la Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France (CICF).

Nos principaux objectifs

- **Promouvoir les démarches DD-RSO en Midi-Pyrénées**
 - ▶ Participer aux actions collectives et à la sensibilisation régionale des entreprises et des collectivités
 - ▶ Etre source de propositions pour favoriser l'accès au Développement Durable d'un plus grand nombre de structures
- **Structurer, professionnaliser, promouvoir l'offre de conseil DD-RSO en Midi-Pyrénées**
 - ▶ Mettre en place un observatoire économique de la demande et de l'offre
 - ▶ Œuvrer pour la professionnalisation des conseils (optimisation des compétences, formation, organisation interne des cabinets, échanges d'expériences...)
 - ▶ Dynamiser la créativité et l'innovation de l'offre

Pourquoi faire appel aux consultants du club CM2D ?

Accéder à une palette de compétences diversifiées et complémentaires :

- ▶ La connaissance de l'ensemble des secteurs d'activité et des filières publiques et privées,
- ▶ Des expériences professionnelles couvrant l'ensemble des métiers de l'entreprise (du management à l'opérationnel),
- ▶ La maîtrise du pilotage et de la gestion de projet.

Avoir l'assurance d'un conseil apporté par des consultants séniors :

- ▶ Ayant une expérience de plusieurs années dans l'ensemble des disciplines de la RSO,
- ▶ Bénéficiant d'un partage d'expérience et engagé dans une démarche de professionnalisation,
- ▶ Engagé dans la promotion du DD,
- ▶ Signataire de la charte éthique du club.

Quels bénéfices pour votre organisme ?

- ▶ Des approches méthodologiques pragmatiques basées sur l'efficacité économique
- ▶ Un plan d'actions opérationnelles
- ▶ Un transfert de compétences au sein de vos équipes afin d'assurer la pérennité de la démarche.

Nous contacter

- ▶ www.club-cm2d.fr

Les membres

	APAVE	BUFFET Brigitte brigitte.buffet@apave.com
	MERLANE	CACHIA Yves ycachia@merlane.com
	INENVIA	CHOPIN Hervé herve.chopin@inenvia.com
	EVOLUTIS	FERREBOEUF Claude c.ferreboeuf@evolutis-management.fr
	SEPT CONSEIL	FRANCOIS Corinne francois.corinne@wanadoo.fr
	VIA QUALITAS	HUREAU Marc via.qualitas@wanadoo.fr
	Valérie DENIS	DENIS Valérie valerie.denis31@orange.fr
	ARTUS CONSULTANTS	NESTIER Anne-Marie contact@artusconsultants.com
	SOCOTEC	PRIOLEAU Jean-Michel Jean-michel.prioleau@socotec.fr
	GEOPLUS ENVIRONNEMENT	REDON-BRILLAUD Julien geo.plus.environnement@wanadoo.fr
	AD'VENIR	SANCHEZ Jean j.sanchez@ad-venir.fr
	PERENNIS CONSEIL	MASSON Catherine perennisconseil@free.fr
	ALTERACTIVE	SCHNEIDER Valérie valerie.schneider@alteractive.org
	TERRE DE CONSEIL	LIGAUD Géraldine terredeconseil@yahoo.fr
	VIGEO	COMBEMALE Martine martine.combemale@vigeo.com

Le Développement Durable et la RSO

(RSO : Responsabilité Sociétale des Organisations, selon l'ISO 26 000).

S'engager dans une démarche RSO, c'est :

Répondre aux exigences nouvelles de vos partenaires : On assiste notamment à l'émergence d'une nouvelle attitude des partenaires financiers, de plus en plus soucieux des bonnes pratiques. Par exemple, des investisseurs, des banques ou des compagnies d'assurance propose des avantages tarifaires pour les organisations démontrant leurs pratiques RSO.

Être en phase avec les attentes de sa clientèle (Source : Ethicity et TNS – 2010) :

- 20% des sondés disent acheter des produits respectueux de l'environnement de manière régulière,
- 74% des consommateurs souhaitent avoir accès à l'information concernant les impacts environnementaux des produits.

S'adapter aux critères de sélection des marchés publics, qui représentent environ 16% du PIB européen.

Améliorer la réputation de votre entreprise. Selon l'IFOP, la baisse de réputation d'une entreprise est due, dans 59 % des cas, au fait que l'entreprise ne se préoccupe pas de la santé et de la sécurité de leurs salariés et dans 52 % des cas à la non prise en compte des réclamations clients.

Développer une véritable stratégie de différenciation par rapport à la concurrence.

61% des européens se déclarent prêts à payer 5% de plus pour un produit éthique.

Anticiper l'évolution de la législation et des réglementations : Grenelle de l'environnement, Réglementation Thermique, REACH, RoHS...

Attirer les compétences et fidéliser les salariés : Selon un sondage IFOP-GALOP, en France, seulement 6 % des salariés se déclarent engagés pour leur entreprise. La différence de productivité entre une équipe motivée et démotivée est de 60 %.